

Un nouveau service pour préparer son départ à la retraite

Paris, 08 avril 2025

L'Agirc-Arrco, le régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé, lance un service en ligne, « Mes premiers pas vers la retraite », pour anticiper et simplifier ses démarches au moment du départ à la retraite.

Destiné aux personnes de 57 ans et plus n'ayant pas encore initié leur demande de retraite Agirc-Arrco, ce service est accessible depuis l'espace personnel du site agirc-arrco.fr et se déroule en un parcours de trois étapes :

1. Vérifier sa carrière (périodes travaillées et non travaillées) et demander des corrections si nécessaire.
2. Sélectionner l'estimation du montant de sa future retraite en fonction de sa date de départ souhaitée. L'assuré sera recontacté six mois avant cette date afin d'initier ses démarches pour la demande de retraite
3. Obtenir la synthèse de son parcours, téléchargeable au format PDF.

Expérimenté depuis quelques mois, le service « Mes premiers pas vers la retraite » a déjà séduit plus de 100 000 assurés.

« Ce parcours pas-à-pas permet d'anticiper, bien avant son départ à la retraite, la vérification de ses données de carrière et de faciliter leur mise à jour éventuelle. Il offre la possibilité également de se faire accompagner par un conseiller retraite. L'objectif est qu'une fois le moment de la retraite venu, les démarches puissent se faire facilement et rapidement » précise **Frédéric Roullier, Directeur des services retraite Agirc-Arrco**.

Lien vers l'espace personnel Agirc-Arrco : [Mon Agirc-Arrco](#)

A propos de l'Agirc-Arrco

L'Agirc-Arrco, régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé, est piloté par les partenaires sociaux. Il repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. 27 millions de salariés cotisent à l'Agirc-Arrco pour constituer leurs droits futurs et 1,8 million d'entreprises adhèrent au régime. 14 millions de retraités perçoivent, chaque mois, une allocation de retraite complémentaire. Le montant total annuel des allocations versées s'élève aujourd'hui à près de 100 Md€.

Pour plus d'informations : www.agirc-arrco.fr

Contacts presse

Virginie BELLOIR - Agirc-Arrco - dc.presse@agirc-arrco.fr - 06 99 66 84 94

Josias Christian NWOS A KOKO – Agirc-Arrco - dc.presse@agirc-arrco.fr